



Cayenne, le jeudi 4 avril 2013

Monsieur Claude GIRAULT
Ministère des Outre-Mer
Délégation Générale à l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP

Réf : 2013-52/MPI

Objet : Energie Eolienne

Monsieur le Délégué Général Adjoint,

Nous vous prions de trouver joint à ce courrier, le communiqué envoyé ce jour par le Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables de Guyane (GENERG) dénonçant l'exclusion de la Guyane de l'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité d'origine éolienne dans les DOM.

En tant que représentant des industries de Guyane, nous sommes également circonspects face au traitement de cette filière industrielle locale et des conséquences de cette décision pour le moins incompréhensible.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les éléments de ce communiqué, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général Adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Bernard BOULLANGER

Association des Moyennes et Petites Industries de la Guyane